

# Nations



# Unies

*Offre d'emploi pour une position nécessitant un détachement officiel  
Des gouvernements nationaux des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies  
Les nominations sont limitées à des postes financés par le compte d'appui  
Aux Opérations de Maintien de la Paix*

<b>Titre du poste et niveau</b>	<b>Chef (fe) de la Composante Police, D-2</b>
<b>Organisation</b>	<b>Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République Démocratique du Congo MONUSCO</b>
<b>Lieu d'affectation</b>	<b>Kinshasa</b>
<b>Relevant de</b>	<b>Représentant Spécial du Secrétaire Général, RSSG</b>
<b>Durée</b>	<b>12 mois (renouvelable)</b>
<b>Date limite de dépôt de candidature</b>	<b>19 Aout 2024</b>
<b>Numéro de l'offre d'emploi</b>	<b>2024-MONUSCO-40057-DPO</b>

Valeurs Fondamentales de l'Organisation des Nations Unies : Intégrité, Professionnalisme et Respect de la Diversité

## **RESPONSABILITES :**

Sous la supervision du Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG), le/la titulaire du poste est responsable de la direction stratégique de la composante Police de la Mission, chargé de conseiller le Représentant Spécial sur toutes les questions liées à la police, et de fournir appui, conseil et assistance aux autorités nationales, afin de développer les institutions policières locales, de manière à ce qu'elles fonctionnent conformément aux normes internationales communément admises pour l'exercice d'une Police démocratique. Le/la Chef (fe) de la composante Police est également responsable de la gestion efficace et efficiente, de la supervision, du bien-être et de la discipline de tout le personnel affecté à la composante Police de la Mission, en conformité avec les principes des Nations Unies, les règlements et le mandat de la Mission. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, le/la Chef(fe) de la composante Police sera en outre, amené à accomplir les tâches suivantes :

- Conseiller le RSSG et les autres hauts responsables de Missions onusiennes sur les questions relatives à la Police, et fournir des rapports réguliers sur les programmes essentiels de travail et sur l'exécution du mandat par la composante Police ;
- Participer aux différentes réunions des équipes de Direction de la Mission en vue de faciliter le bon déroulé des opérations de la Mission ;
- Conseiller le RSSG sur les questions relatives aux besoins nécessaires pour soutenir le développement de la Police locale, en conformité avec les normes internationales en matière de Police ;
- Contrôler et superviser les missions opérationnelles de la Police des Nations Unies dans le respect des termes du mandat ;
- Gérer, conseiller, pourvoir au développement et à la formation des personnels placés sous son autorité, et veiller à l'emploi adéquat de tous les policiers, en incluant les forces de Police constituées, pour l'exécution du mandat ;

- Communiquer à la Division Police, les compétences et les qualifications requises par la composante Police des Nations Unies afin d'optimiser la mise en œuvre du mandat. Garantir en temps opportun et dans la transparence, un recrutement approprié et des affectations d'officiers de Police en conformité avec leur parcours professionnel, leur expérience et leur expertise, dans le respect des principes de diversité, d'équilibre géographique et de balance des genres ;
- Consulter et coopérer régulièrement avec les agences des Nations Unies, les organisations non gouvernementales internationales et nationales, les autorités judiciaires et pénitentiaires, les organisations donatrices bilatérales/internationales, les membres de la société civile et les autorités de l'Etat hôte, sur les questions de Police relevant du mandat de la Mission ;
- Elaborer un travail de coordination et de soutien avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, l'Office des Nations Unies de coordination des affaires humanitaires, et avec toute autre composante relevant des agences en relation avec la Mission, dans le cadre du suivi de la Police, du développement de ses mécanismes de responsabilité, et de sa formation ;
- Fournir des conseils spécifiques sur la Politique Sécuritaire Nationale globale et ses cadres pertinents qui définissent le rôle, les structures de commandement et la responsabilité des services de Police de la République Démocratique du Congo (RDC).
- Fournir des conseils et une orientation aux autorités nationales en vue des décisions qu'elles adopteront concernant la réforme globale et le développement de leur système policier, ceci incluant de façon non exhaustive, la révision de la législation policière, l'institution de procédures administratives et managériales performantes et efficaces, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques opérationnelles et des lignes directrices, le soutien à la réhabilitation des infrastructures et des équipements, ainsi que le développement des ressources humaines à travers la formation et le mentorat.
- Fournir appui, conseil et assistance au Gouvernement de la République Démocratique du Congo dans l'élaboration d'un plan stratégique global pour le développement de la Police et aider à leur mise en œuvre à travers un processus élargi de consultations, en coordination avec les partenaires internationaux et nationaux ;
- Consulter régulièrement et coopérer avec le/la Chef(fe) de la composante militaire de la Mission, en vue de l'emploi conjoint des effectifs policiers et militaires, en fonction des différentes contingences de sécurité sur le ressort de la Mission, et en particulier, sur l'utilisation des Unités de Police Constituées en réponse à des impératifs de maintien de l'ordre, de gestion des foules ou de tous autres incidents d'ordre public ;
- Développer des mécanismes de recueil et d'institutionnalisation des meilleures pratiques et expériences apprises par la composante Police de la Mission ;
- Accomplir toute autre mission utile à la réalisation du mandat assigné par la résolution du Conseil de Sécurité, et susceptible d'être prescrite par le RSSG, relativement à la gestion de la composante Police des Nations Unies.

## **COMPETENCIES:**

**Professionalisme :** Montre une fierté dans son travail et ses réalisations ; fait preuve de compétence professionnelle et de maîtrise du sujet ; est consciencieux et efficace dans le respect des engagements, le respect des échéances et l'obtention des résultats ; est motivé par des préoccupations professionnelles plutôt que personnelles ; fait preuve de persévérance lorsqu'il est confronté aux difficultés et aux défis ; garde son calme dans des situations stressantes. Prend la responsabilité de mettre en œuvre la perspective et l'équilibre des Genres et d'assurer l'égalité participation des femmes et des hommes dans toutes les activités. Forte

habileté dans la négociation et la résolution des conflits. Possède une expertise exceptionnelle dans le domaine technique du travail en général, et dans les domaines spécifiques qu'il supervise en particulier, et démontre de solides compétences organisationnelles. Expérience dans la gestion et l'administration. Aptitude à contrôler et à corriger le travail des autres.

**Aptitude à planifier et à organiser :** Définir clairement des buts compatibles avec les stratégies convenues ; identifier les activités et les tâches prioritaires ; ajuster les priorités selon les besoins ; prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche ; anticiper les risques et les imprévus durant la planification ; surveiller et savoir ajuster les plans et les actions si nécessaire ; utiliser efficacement son temps.

**Souci du client :** Considère tous ceux pour lesquels les services sont assurés, comme des «clients» et cherche à concevoir les choses du point de vue des clients ; établit et maintient des partenariats productifs avec ceux-ci, en gagnant leur confiance et leur respect ; identifie les besoins des clients et y apporte des solutions appropriées ; surveille les développements en cours, intrinsèques et extérieurs à l'environnement des clients afin de les tenir informés et anticiper tous problèmes ; informe les clients de l'évolution des projets, de leurs progrès comme de leurs revers ; respecte les délais de livraison des produits ou des services au client.

**Leadership :** Sert de modèle qui incite les autres à le suivre ; encourage les autres à traduire une perspective en résultat ; est proactif dans le développement de stratégies pour atteindre les objectifs ; établit et entretient des relations avec un large éventail de personnes afin de comprendre les besoins et d'obtenir des appuis ; anticipe et résout les conflits en recherchant des solutions mutuellement acceptables ; recherche le changement et le progrès ; n'accepte pas le statu quo ; fait montre de courage à prendre des positions impopulaires.

**Vision :** Identifie les questions stratégiques, les opportunités et les risques ; communique clairement les liens entre la stratégie de l'Organisation et les objectifs de l'unité opérationnelle ; établit et communique de manière ouverte et convaincante l'orientation organisationnelle, inspirant les autres à poursuivre dans cette même direction ; véhicule l'enthousiasme au sujet des possibilités futures.

## **QUALIFICATIONS:**

**Education :** Diplôme universitaire supérieur (maîtrise ou équivalent) en droit, gestion de la police, justice pénale, études sur l'application de la loi et la sécurité, administration publique, gestion des ressources humaines, gestion du changement, sciences sociales ou autre domaine pertinent. Un diplôme universitaire de premier niveau assorti de qualifications académiques pertinentes et d'une vaste expérience dans le domaine du maintien de l'ordre, notamment en matière de gestion, de planification et d'administration, peut être accepté en lieu et place du diplôme universitaire supérieur. Une formation avancée pour le personnel de commandement/supérieur est vivement souhaitée. Un diplôme d'une école de police certifiée ou d'une autre institution nationale ou internationale de formation en matière de maintien de l'ordre est également requis.

**Expérience de travail :** Le candidat doit être dans la police active et posséder un minimum de 15 ans (17 ans en l'absence de diplôme supérieur) d'expérience progressive dans la police sur le terrain et/ou au niveau du quartier général de la police nationale, dont 10 ans d'expérience dans la police active au niveau de l'élaboration des politiques, avec une vaste expérience de la planification stratégique et de la gestion dans les domaines suivants : opérations de police, gestion de la criminalité et administration de la police, expérience pratique directe du commandement d'unités de police au niveau d'une région ou d'un État ou de la gestion d'un département au niveau du quartier général de la police nationale requise, expérience de la gestion des ressources humaines et financières de la police, de la formation et du développement de la police, de la gestion du changement, de la réforme et de la restructuration est souhaitable . Une expérience antérieure au sein des Nations unies ou au niveau international est un atout.

**Rang :** Commissaire Divisionnaire de Police, Contrôleur Général, Inspecteur Général, ou autre grade équivalent à Général ou plus, chez les militaires.

**Langues :** L'anglais et le français sont les langues de travail des Nations unies. Pour le poste annoncé, la maîtrise du français et de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, est requise.

---

**A compétences égales, la préférence sera donnée aux candidats féminins.**

**Date d'émission: 22 Mai 2024**

<http://www.un.org/en/peacekeeping/sites/police>